

Tout joueur rejoignant le RC Frameries doit payer une licence couvrant la période du 1er août au 31 juillet, correspondant à une saison

Cotisation saison 24-25

• 1er pas	95€
• U6 (2019 - 31/08/2020)	175 €
• Pôle formation (U8 à U12 2018-2013)	245 €
• Pôle performance (U14 à U18/mini-coum 2012-2007)	245 €
• Seniors et Coumères (avant 2006)	280 €
• Seniors 3	210 €
• Touch Rugby	140 €

Réductions famille

• 1er affilié	prix plein
• 2ème affilié habitant sous le même toit	-20€ sur le montant total
• 3ème affilié habitant sous le même toit	-40€ sur le montant total
• 4ème affilié habitant sous le même toit	-80€ sur le montant total

Cette somme doit être versée sur le compte BE94 0688 9836 4214 au nom de Ovale Rugby Club Frameries

La communication du virement reprendra le nom, prénom et date de naissance du joueur

Vous pouvez également payer la cotisation via le terminal Bancontact au bar

Certificat

En plus de la cotisation, un certificat médical est requis afin d'être en ordre de licence.

Vous trouverez le certificat 2024-2025 sur notre site internet dans l'onglet Documents utiles

Merci de veiller à ce que l'ensemble des informations soient complétés avant de le rendre.
! Attention ! aux champs surlignés en jaune : Obligatoire Signature anti-dopage à partir des U16 / signature autorisation parentale pour les mineurs

Vous devez envoyer votre certificat via le lien twizzit

<https://app.twizzit.com/go/certificat2425>

ou par mail au secrétariat **secretariat@rugbyframeries.be**

Ne seront affiliés que ceux qui auront payé la cotisation complète **ET** remis le certificat médical complété.

Mutuelle

La majorité des mutuelles participe aux frais d'affiliation à un club sportif.

Pour obtenir ce remboursement, vous devez télécharger le document auprès de votre mutuelle et l'envoyer par mail au secrétariat **secretariat@rugbyframeries.be** afin qu'il soit complété.

Anti-dopage

En vertu de l'article 30 des statuts de la Ligue Belge Francophone de Rugby , nous informons nos membres quant au règlement antidopage en vigueur en Belgique francophone.

- Le règlement antidopage émis par l' AISF est disponible au bar
- Veuillez également prendre connaissance des informations au dos du certificat médical unique – LBFR
- Pour vous tenir informé toute l'année, n'hésitez pas à surfer : www.dopage.cfwb.be

La liste des produits interdits est disponible sur le site de l'Organisation nationale antidopage www.dopage.cfwb.be

RGPD

Tous les renseignements communiqués sont destinés exclusivement au secrétariat du club, de la ligue et de la fédération pour envoi du courrier et bon fonctionnement de la pratique sportive.

Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant via le secrétariat de votre club. Vous pouvez exercer ce droit auprès du secrétariat de votre club. Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.